



Diffamation enfant en difficulté au 119

Par **lala44**, le **31/01/2011 à 13:30**

Bonjour, rnLes voisins de mes parents sont malades psychiquement, is veulent faire mal à mes parents et les séparer de leur petit fils , ils ont contacté la pmi ça n'a pas marché donc ils ont appelé le 119 pour dire qu'il y a un enfant en danger. a cette periode mon fils été gardé par ma mere(pas de place en creche, j'ai les 2 refus faute de place). l'assistante et la puecultrice se sont déplacé et ont conclu à un conflit de voisinage(alors qu'en realite il y en a pas).Ces personnes n'ont pas hésité a rappeler le 119 parce qu'on s'est croisé devant l'ascenseur en sortant de chez mes parents ,après leur avoir rendu visite, alors qu'ils ont déjà présenté leur excuse sous pretexte qu'ils etaient maladeet qu'ils prenaient des cachets selon leur termes.Mon fils n'a pas le droit donc de rendre visite à ses grand parents à cause de gens qui n'ont pas de coeur, ajouter à cela l'assistante a contacté son école puisqu'il y va cette année, depuis on est regardé de travers . Notre dignité en a reçu un grand coup. Que puis je faire pour que notre dignité nous soit rendue et que soit annulée les dépositions d'enfant en difficulté puisqu'il en est pas un.je vous remercie d'avance.

Par **Marion2**, le **31/01/2011 à 13:38**

Vous déposez plainte en diffamation.